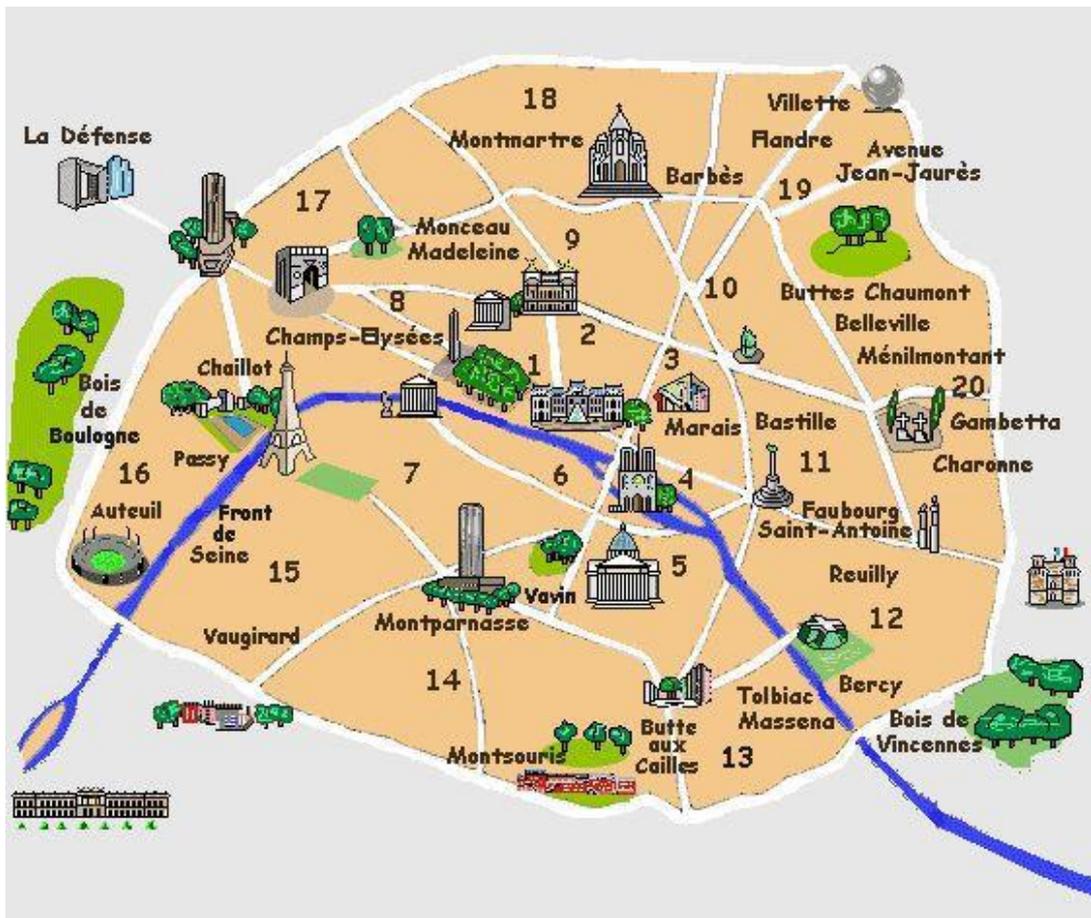


Décembre 2024

N°206



© Pinterest

Sommaire

La FNAR quitte l'Avenue d'Italie et s'installe Avenue Niel.....	<u>2</u>
Commission Santé de la CFR.....	<u>2</u>
À Albi, 5 ^e Université d'été pour les membres des D.A.C.....	<u>3</u>
Représenter France Assos Santé dans les régions.....	<u>4</u>
Un foisonnement d'idées au Salon des Services à la personne.....	<u>6</u>
Ainter-CVS (Conseil de la Vie Sociale).....	<u>7</u>

Nouvelle adresse :

FNAR – 19 avenue Niel – 75017 Paris

Métro ♦ Ternes (ligne 2)

♦ Charles de Gaulle Etoile (lignes 1, 2 ou 6 / RER A)

Adresse électronique : contact@fnar.info

Tandis que la FNAR organisait fébrilement l'Assemblée Générale et le Congrès de son 50^e anniversaire les 1^{er} et 2 octobre à La Londe Les Maures, les préparatifs du déménagement avaient déjà commencé.

Envisager la répartition des locaux futurs, les meubles indispensables : bureaux, tables, sièges, armoires, étagères... pour s'y établir de façon adéquate. Mais surtout vider complètement les lieux que l'on allait devoir quitter avenue d'Italie, réunir les objets, les classeurs, les dossiers, les divers documents... qu'il fallait mettre dans les cartons de déménagement pour une date bien précise, se débarrasser des meubles que l'on n'envisageait pas d'emporter parce que trop encombrants et, surtout surtout ! commencer à trier les archives qui remplissaient une pièce entière... 50 ans d'histoire, cela en fait des classeurs et des milliers et des milliers de feuilles !

À commencer par le Président qui n'a guère ménagé sa peine durant toute cette période, et grâce à plusieurs membres du Bureau et des bénévoles particulièrement dévoués et généreux de leur temps, de leur énergie et de leurs talents nous avons pu organiser les premières réunions au nouveau siège dès la mi-novembre. Il reste sans doute encore à figoler, mais le résultat est admirable, il faut le souligner ! Qu'ils en soient tous vivement remerciés !

La seule tâche importante à parachever, c'est le tri des archives encore beaucoup trop volumineuses ; avant de pouvoir les entreposer dans un local adapté et accessible, il est indispensable que les responsables des différents secteurs consacrent du temps pour compiler les documents qui les concernent et déterminent ce qu'il est indispensable de sauvegarder ! Une entreprise à mener à bien le plus rapidement possible !

CFR

Commission Santé

1/ Ce qu'est ICOPE en quelques lignes.

Tout d'abord la signification en français de **Integrated Care for Older People : Soins intégrés pour personnes âgées.**

La Prévention de la dépendance des personnes âgées est un défi majeur pour notre société. Développé par l'OMS le programme ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors. À partir de tests simples, une évaluation des 6 fonctions essentielles (locomotion, état nutritionnel, santé mentale, cognition, audition et vision) ; elle est réalisée en auto-évaluation ou par un professionnel (infirmier, kiné,

travailleur social). Si une fragilité est repérée, une évaluation approfondie est réalisée. L'accompagnement proposé permet à la personne de s'impliquer et d'être acteur de sa santé. L'assurance maladie accompagne le projet ICOPE depuis son démarrage.

2/ Information Grand Public sur la Prévention et ICOPE :

Depuis plusieurs réunions de la commission nous travaillons, réfléchissons sur le sujet. Ce travail ne doit pas rester entre nous il doit être diffusé largement dans l'ensemble de nos composantes. Il est essentiel d'informer et de communiquer afin d'aider les personnes que nous représentons. La Prévention, nous devons en faire une cause majeure de nos actions, il y en a d'autres comme la santé mentale qui a été déclarée cause nationale en 2025.

La Prévention de la dépendance des personnes âgées constitue un défi majeur pour notre société. Le programme ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les personnes âgées.

4 Étapes clés :

1. Dépistage
2. Évaluation
3. Plan de soins personnalisés
4. Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention

Ce déploiement s'appuie sur les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé), les MSP (maisons de santé pluri-professionnelles), mais aussi les acteurs du sanitaire, du médico-social, l'expertise des gérontopôles.

Cette mobilisation constitue un facteur de réussite pour aider les aînés à bien vieillir.

4/ LES CDCA ET LA CONFERENCE DES FINANCEURS :

Dans chaque département une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins des personnes de 60 ans et plus.

D'où le Plan National de Santé Public dont une des priorités est la prévention.

- Les bienfaits de l'activité physique et d'une alimentation de qualité.
- Les repérages et prises en charge précoces.
- Le passage à la retraite.
- Le lien social et la lutte contre l'isolement.
- L'aménagement du logement.
- L'accès à des aides techniques.

L'objectif est de faire monter en puissance les politiques de prévention afin de définir des stratégies régionales et locales afin de mieux les coordonner.

Michèle Le Goff

FNAR

À ALBI, 5^e UNIVERSITE D'ETE POUR LES MEMBRES DES D.A.C

400 personnes étaient réunies pour aborder ensemble le sujet majeur de la Coordination en Santé, soit le double de l'année précédente.

Le succès croissant de ces rencontres tient à la diversité des sujets abordés aux cours des nombreuses plénières par des chercheurs, des médecins et des personnalités politiques, tous soucieux de prendre en compte les difficultés de l'exercice de coordination qui doit permettre de proposer au patient comme à son aidant les meilleures solutions pour accompagner leur

Au fil des Jours

parcours commun. Tous les paramètres doivent être envisagés depuis le contexte géographique jusqu'à la disponibilité des personnels soignants ou les aides financières et matérielles qui peuvent être mises en œuvre comme l'ont démontré divers témoignages.

Plusieurs ateliers thématiques ont permis chaque jour de regrouper les participants venus de toute la France, offrant à chacun des coordinateurs de parcours présents la possibilité d'obtenir des réponses et de partager des expériences. En tant que témoin de ces réunions, il était évident que la recherche de solutions concrètes à des problèmes professionnels motivait le succès de ces rencontres annuelles.

Invitée par France Assos Santé Occitanie et France Assos Santé Nouvelle Aquitaine, j'ai co-animé un atelier axé sur le rôle des représentants des usagers au sein des DAC (Dispositifs d'Appui à la Coordination), il est vite apparu que ce rôle était méconnu de la plupart des personnes qui travaillent au sein d'un DAC et les échanges avec les collègues exerçant le même rôle en Occitanie ont permis de souligner l'importance de cette participation au niveau du CA ou du Bureau, mais aussi en relation avec les coordinateurs dans l'exercice de leur métier.

Il est possible de trouver des informations concernant les DAC qui existent dans tous les départements sur le site de chaque ARS (Agence régionale de santé), qui en sont le plus souvent les financeurs et qui peuvent proposer aux DAC des tâches complémentaires, comme la mise en place du programme ICOPE par exemple (en Nouvelle Aquitaine). Il est évident également que les DAC seront concernés par la mise en place du SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie) expérimenté actuellement dans un certain nombre de départements et généralisable en 2025 lorsque la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) aura achevé la rédaction de la Charte qui accompagne cette mise en place.

Danielle BOIZARD



Représenter les retraités et personnes âgées au sein de France Assos Santé en région



L'année 2025 est une année très importante, puisqu'en mars/avril seront renouvelés tous les Conseils régionaux des délégations régionales de France Assos Santé.

France Assos Santé est l'organisation de référence, inscrite par la loi au code de la santé publique, pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts. Elle permet que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef, par une voix puissante, audible et faisant la synthèse des différentes sensibilités afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun.

Il serait vraiment dommage que la FNAR ne prenne pas toute sa place au sein de France Assos Santé pour :

- Pour mieux porter la voix (droits et besoins) des retraités et Personnes âgées au niveau national et au niveau de toutes les régions.
- Œuvrer en transversal avec toutes les associations de FAS (malades, handicap, familles, consommateurs, précaires, sureté des soins et santé environnementale) pour défendre et améliorer le système de santé.
- Participer à l'édification et la transformation des politiques publiques ayant un impact sur la santé.

Nous sommes très heureux que de nombreux représentants actuels de la FNAR au sein de France Assos Santé renouvellent leur candidature pour 2025, mais il reste un certain nombre de mandats (titulaire et suppléant[e]) disponibles dans les régions suivantes :

- **Auvergne Rhône Alpes : Titulaire et suppléant(e)**
- **Bourgogne Franche Comté : suppléant(e)**
- **Bretagne : suppléant(e)**
- **Centre Val de Loire : Titulaire et suppléant(e)**
- **Corse : Titulaire et suppléant(e)**
- **Normandie : suppléant(e)**
- **Occitanie : Titulaire et suppléant(e)**
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur : Titulaire et suppléant(e)**
- **Guyane : Titulaire et suppléant(e)**
- **Martinique : Titulaire et suppléant(e)**
- **Mayotte : Titulaire et suppléant(e)**
- **Réunion : Titulaire et suppléant(e)**

Si vous êtes intéressé(e) par un de ces mandats, **Alain LAFORET** : laforet-fnar@orange.fr 06 14 11 61 22 est à votre disposition pour en parler plus longuement.

Alain LAFORET



© Rexazin Megan Conde de Pixabay

Un foisonnement d'idées au Salon des Services à la personne

Le Salon des Services à la personne, dont la 18^e édition s'est tenue les 26 et 27 novembre au Palais des Expositions de la Porte de Versailles, avait pour thème « Pour mieux grandir, vivre et vieillir chez soi »

Le salon traite tous les aspects des besoins de toutes sortes liés tant au très jeune qu'au (très) grand âge. Nombreuses sont les personnes qui, à cette occasion, espèrent trouver un travail dans ces domaines. Pour avoir parlé avec des candidats, j'ai été touchée par leur implication dans leur désir de mettre au service leur compétence et le fruit de leur propre expérience. J'ai pu faire la même constatation parmi les ingénieux ingénieurs de la Silver Economy, qui mettent à profit des expériences issues de leur environnement personnel ou familial en souhaitant qu'ils profitent à d'autres. Les récits conduisant à ces innovations sont touchants, parfois émouvants, car au cœur même de l'humain.

Cet humain, fragile et sénescent, est l'objet de toutes les attentions des gérontophobes régionaux qui font assaut eux aussi d'imagination. Les domaines de leur recherche se diversifient comme se diversifient les types des futurs gérontes boomistes. Et pour faire partie de ceux-ci, j'ai une idée des défis à relever ! Les institutions, les solutions devront s'adapter aux diverses demandes.

En résumé, une édition du Salon moins clinquante, moins commerciale peut-être, mais avec pour grandes enseignes des financeurs de projets... car il en faut.



Dans ce contexte, j'ai suivi avec grand intérêt le « grand rendez-vous » intitulé « Les habitats partagés et inclusifs sont-ils l'avenir du bien-vieillir à domicile ? » auquel participait notamment Jean-René Lecerf, président du Conseil de la CNSA, celui-là même qui avait participé à l'une des tables rondes de notre Congrès des 50 ans de la FNAR.

Françoise MOREUX

AINTER-CVS

1. L'engagement du Département et du CDCA

Placer les personnes âgées dépendantes et leurs représentants au cœur de l'accompagnement en établissement.

Que le Conseil de la Vie Sociale (CVS) soit une instance fonctionnelle dans tous les établissements et devienne un vrai lieu d'échange et de vie.

Qu'un partenariat constructif s'opère dans les CVS.

Création d'un dispositif innovant : l'**Ainter-CVS**

2. Description du dispositif

Le département est découpé en 9 zones, nomination d'un référent par zone.

Le référent Ainter-CVS réunit les représentants des familles des CVS des EHPAD de sa zone (entre 5 et 10 établissements par zone).

Les réunions inter-CVS réunissent les représentants résidents et familles des EHPAD de la zone (entre 10 et 30 participants pour chaque réunion).

Les objectifs de ces réunions :

- Se rencontrer entre représentants familles pour échanger et favoriser le partage de bonnes pratiques.
- Connaître et comprendre le rôle du CVS et ses missions dans l'établissement
- Recevoir des outils d'aide à l'exercice de la mission (trame d'Ordre du jour, de courriers d'information...)

CDCA = Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie





Les référents Ainter-CVS sont bénévoles.

Un référent Ainter-CVS est nommé pour trois ans par une lettre de mission signée par la Présidente du CDCA. Une charte d'engagement est signée par le représentant Ainter-CVS.

Missions et rôle du référent Ainter-CVS :

- ❖ Être dans une attitude d'écoute attentive et bienveillante dans tous les débats notamment à l'égard de tous les participants aux réunions dont il prend part,
- ❖ Prendre attache avec les élus de CVS du territoire mandaté pour élaborer les ordres du jour et des documents utilisés avant la réunion inter-CVS,
- ❖ Rédiger les comptes rendus des réunions Ainter-CVS de son territoire et les transmettre au comité de pilotage,
- ❖ Avoir le souci du suivi des propositions émises dans les réunions précédentes,
- ❖ Partager les informations reçues au sein du réseau des référents Ainter-CVS,
- ❖ Partager et mettre à disposition les outils reçus ou élaborés facilitant le dialogue et le partage de bonnes pratiques dans les CVS,
- ❖ Partager les expériences intéressantes et les bonnes pratiques en réunion,
- ❖ Adopter une position de neutralité dans les échanges et ne pas intervenir dans les CVS des EHPAD.

Moyens d'exercice de la mission :

Les instances départementales (le Département et le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) s'engagent pour :

- L'organisation d'une formation pour les référents Ainter-CVS
- L'organisation de réunions de coordination-référents semestrielles
- Mise en place de personnes ressources pour échanger, être informé, aider à la mise en place des outils, aider à l'animation
- L'organisation d'une réunion Ainter-CVS plénière

Modèle pour rédiger les comptes-rendus des réunions de CVS (extrait)

Ainter-CVS	Document conseil de la vie sociale 2024
	Compte rendu du conseil de la vie sociale

Sont présents :

- Le président.
- Le vice-président.
- Les représentants des personnes accompagnées.
- Les représentants des familles.
- Le représentant du personnel.
- L'administrateur de l'association.
- Le représentant de la commune.
- Le directeur de l'établissement.
- Les personnes invitées :

Est absent(e)

-

Compte Rendu de la réunion du Conseil de la Vie Sociale (CVS) du XX XXXX 2024 14h00

1. Thèmes :

A. Vie Quotidienne et Cadre de vie.

2. Temps donnés à la direction de l'établissement

- B. Travaux prévus ou souhaités.
- C. Qualité, amélioration continue et bientraitance.
- D. Mouvement du personnel.
- E. Actualités

Ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner – délai
Approbation du compte rendu de la réunion précédente.		
Les représentants des personnes accompagnées. Vie Quotidienne, cadre de vie Question 1		
Les représentants des familles. Vie Quotidienne, cadre de vie		

Au fil des Jours

Modèle pour rédiger les rapports d'activité annuels des CVS (extrait)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE Année 2023

Chaque année, le Conseil de la Vie Sociale rédige un rapport d'activité que le Président du CVS présente à l'instance compétente de l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Calendrier 2023 du CVS

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni cinq fois cette année :

- Vendredi 13 janvier
- Vendredi 28 avril
- Vendredi 30 juin (CVS exceptionnel*)
- Vendredi 22 septembre
- Vendredi 15 décembre

*Le CVS du 30 juin a été organisé hors calendrier prévu en début d'année. Les membres ont sollicité cette réunion pour échanger sur l'évaluation HAS et rappeler d'une même voix le rôle attendu du CVS lors de cette évaluation.

Composition du CVS et présence des membres

Prénom NOM	Représentation	Nommé ou élu depuis	Présent aux CVS du
M. Prénom NOM	Représentant des personnes accompagnées	2018	<input type="checkbox"/> 13 janvier <input checked="" type="checkbox"/> 28 avril <input checked="" type="checkbox"/> 30 juin <input type="checkbox"/> 22 septembre <input checked="" type="checkbox"/> 15 décembre
Mme Prénom NOM	Représentant des familles ou proches aidants	Novembre 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 13 janvier <input checked="" type="checkbox"/> 28 avril <input checked="" type="checkbox"/> 30 juin <input type="checkbox"/> 22 septembre <input checked="" type="checkbox"/> 15 décembre
M. Prénom NOM	Représentant des représentants légaux	13 janvier 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 13 janvier <input type="checkbox"/> 28 avril <input type="checkbox"/> 30 juin <input type="checkbox"/> 22 septembre <input type="checkbox"/> 15 décembre
Mme Prénom NOM	Représentant de l'organisme gestionnaire	Date précise Ou Mois Année Ou Année	
Dr Prénom NOM	Médecin	Date précise Ou Mois Année	

Michel MARTIN
Représentant de la FNAR au CDCA de l'AIN et
Référént Ainter-CVS de la zone 1 du département

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



© Pixabay

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- **5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR**
- **10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel**

Contact : FNAR – 19, avenue Niel - 75017 PARIS

**Prochaine parution
le 8 JANVIER 2025**